



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOUT 2019**

Le vingt-neuf août deux mille dix-neuf, sur convocation en date du 23 août, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval-Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flauraud, Michel Gilquin, Anne-Cécile Ségaud, Jean-Claude Bonhomme, Samuel Claude, Magali Girard, Vincent Guichard, Daniel Lecomte, Emmanuel Lemercier, Virginie Rolland

Pouvoirs : Françoise Bouttefort a donné pouvoir à Angélique Duval-Hochet
Cécile Defebvre a donné pouvoir à Anne-Cécile Ségaud
Adeline Deschamps a donné pouvoir à Nathalie Flauraud
Sandra Puillandre a donné pouvoir à Soizic Leroux
Elodie Sabathier a donné pouvoir à Emmanuel Lemercier

Absents : Ludovic Fouquet, Alain Gail

Nathalie Flauraud est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Samuel Claude, nouveau conseiller municipal en remplacement de Jean Gonnord.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 27 juin 2019

Le procès-verbal est approuvé sans remarques par 15 voix pour et 6 abstentions.

2 - ADMINISTRATION

2.1 - Pelletrie / Eaux pluviales – Choix d'un maître d'œuvre

Monsieur Leyoudec indique que la Communauté de communes Estuaire et Sillon va prochainement réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur de la Pelletrie, sur la partie gravitaire depuis la rue de la Pelletrie vers le Champ de foire. Il précise que Atlantic'Eau va également intervenir pour consolider le réseau d'eau potable.

Il informe qu'à cette occasion, la Mairie a souhaité faire le point des écoulements des eaux pluviales dans ce secteur afin d'envisager des travaux éventuels d'amélioration et a sollicité deux maîtres d'œuvre en conséquence.

Le cabinet OCEAM, par ailleurs maître d'œuvre de la CCES sur la partie assainissement collectif a fait un offre de prestation détaillée pour un montant de 3 075 € HT.

Le cabinet BCG a fait une proposition pour un montant de 2 475 € HT.

Monsieur Leyoudec propose de retenir l'entreprise OCEAM pour une meilleure coordination des travaux entre assainissement collectif et évacuation des eaux pluviales.

Monsieur Lemerrier demande pourquoi les travaux d'assainissement collectif ne concernent pas l'ensemble de la rue de la Pelletrie et de la rue du Pontreau, alors qu'ils ont été évoqués à plusieurs reprises avec les riverains et auraient dû être anticipés.

Monsieur le Maire répond que l'ensemble du secteur était à l'origine concerné par les travaux d'extension mais que la nécessité d'installer un poste de relèvement au Pontreau imposait de casser la voirie récemment refaite. C'est la raison pour laquelle il a été retenu de différer de quelques années l'extension complémentaire.

Il précise que la réalisation des travaux de sécurisation piétonne faisait réponse à une demande insistante des riverains et qu'elle avait été jugée prioritaire dans un délai contraint permettant de bénéficier de subventions opportunes de l'Etat.

Monsieur Lemerrier interroge sur le calendrier des annonces, notamment sur la décision de réalisation de travaux d'assainissement collectif, rue de la Pelletrie.

Monsieur Gilquin répond que la décision a été prise récemment, au moment du transfert de compétence à la CCES en date du 1er janvier 2019.

Monsieur le Maire ajoute que les services de la Communauté de communes ont sans doute péché par excès de réactivité sur ce premier dossier de travaux, en annonçant dans un premier temps la prévision de travaux d'extension globale à l'ensemble des riverains.

Puis dans un second temps, un courrier a été adressé aux riverains non desservis, annonçant une grande souplesse dans le délai de mise en conformité des installations individuelles de fait prolongées.

Madame Duval-Hochet rappelle que le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif était prévu depuis plusieurs années, sans calendrier précis de réalisation.

Monsieur le Maire annonce que le programme de travaux concernant le réseau des eaux pluviales sera proposé pour validation au prochain Conseil Municipal.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise OCEAM pour un montant de 3 075 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 19 voix pour et 2 abstentions,

- Valide le choix de l'entreprise OCEAM en tant que maître d'œuvre pour le réseau des eaux pluviales du secteur Pelletrie,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne mise en œuvre de cette délibération.

2.2 – Statuts Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 et de son annexe, la Communauté de communes Estuaire et Sillon a été dotée de compétences correspondant à l'addition de celles précédemment exercées par les deux ex-collectivités qui l'ont constituée, et ses compétences pour certaines d'entre elles. Les compétences dites supplémentaires ont été exercées de manière territorialisée pendant deux années en application de l'article L. 5211-41-3 (III) du Code Général des Collectivités Territoriales. A l'issue de ce délai de deux années, soit à partir du 1^{er} janvier 2019, et en l'absence de décision contraire du Conseil Communautaire, l'exercice de toutes les compétences a été étendu à l'ensemble du territoire sans distinction.

Aujourd'hui, il convient pour une meilleure lisibilité de mettre à jour les statuts d'Estuaire et Sillon et à cette occasion de distinguer ce qui relève des statuts proprement dits, donc de l'approbation des conseils municipaux à la majorité qualifiée et ce qui relève, pour certaines compétences de l'intérêt communautaire du seul ressort du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire du 4 juillet 2019 a approuvé les projets de statuts qui sont aujourd'hui présentés aux conseils municipaux pour approbation. L'adoption des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale, avec, de plus, l'accord obligatoire des communes comptant plus du quart de la population totale de l'EPCI, ou l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse, si celle-ci est supérieure à un quart de la population totale de l'EPCI (pour les EPCI à fiscalité propre).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

2.3 – Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est tenue de réaliser un rapport d'activité sur les compétences lui ayant été transférées par les communes. Il rappelle que le rapport a été adressé aux conseillers.

En l'absence de commentaires, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2018 de la CCES.

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Création de deux postes à temps non complet pour la surveillance de la pause méridienne

Monsieur Gauthier rappelle que la Mairie assure la surveillance de la pause méridienne et la restauration scolaire pour les écoles Jules Verne et Sainte Thérèse. Une équipe de 12 personnes est aujourd'hui nécessaire pour assurer l'encadrement des enfants, compte tenu notamment de l'augmentation du nombre d'enfants en maternelle déjeunant au restaurant scolaire, et des roulements nécessaires au fonctionnement en self.

Pour l'accomplissement de ces tâches en 2018-2019, la Mairie a fonctionné avec 10 personnes titulaires et 2 personnes en contrat. Compte-tenu des contraintes liées aux contrats de droit public (impossibilité de renouvellement de plus de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs), il est proposé de créer deux postes à temps non complet de 4h42 minutes annualisées (6h de travail hebdomadaires en période scolaire) pour la surveillance de l'école Jules Verne.

Les postes seront à pourvoir au 1^{er} novembre 2019. Dans l'attente, les contrats ont été reconduits jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Monsieur Lemerrier demande si ce sont les mêmes personnes qui seront recrutées.

Monsieur Gauthier confirme qu'il s'agit bien des mêmes personnes.

Madame Rolland demande s'ils ont la possibilité de compléter par d'autres heures (autre contrat public ou contrat privé), compte tenu de la précarité des emplois proposés.

Monsieur Guillard confirme que le cas existe déjà (conduite de cars par plusieurs agents de surveillance de la pause méridienne).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la création de deux postes à temps non complet pour la surveillance de la pause méridienne de 4h42 minutes annualisées (6h de travail par semaine en période scolaire).

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement des contrats du 2 septembre 2019 au 18 octobre 2019

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 – FINANCES

4.1 – Budget – Décision modificative n°2 relative au transfert du budget Assainissement

Monsieur Gilquin rappelle que le Conseil Municipal du 25 avril 2019 a validé le principe de clôture du budget Assainissement dans le cadre d'un transfert de compétences avec la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Pour permettre que ce transfert soit effectif, il est aujourd'hui nécessaire de prendre une décision modificative au budget principal, à la demande de la Trésorerie de Savenay. Cela permettra à la CCES d'effectuer les travaux évoqués à la Pelletrie.

Section	Chapitre	Imputations	Budget précédent €	Modification	Nouveau budget	Libellés
Fonctionnement	002 / Excédent de fonctionnement reporté	002. R-RF	809 264.47	310 760.73	1 120 025.20	Excédent de fonctionnement reporté
Fonctionnement	67 / Charges exceptionnelles	678. D -RF	0.00	310 760.73	310 760.73	Autres charges exceptionnelles
Investissement	001 / Solde d'exécution de la section d'investissement	001. D-RF	1 246 468.16	- 273 123.48	973 344.68	Solde d'exécution N-1
Investissement	10/ Dotations, fonds divers et réserves	1068. D-RF	0.00	273 123.48	273 123.48	Excédent de fonctionnement capitalisé

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 relative au transfert du budget Assainissement.

4.2 – Adhésion CAUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique. Habituellement la participation est intégrée au moment du vote des subventions et participations.

Suite à un oubli, il est proposé de délibérer sur la participation de 160 € de la commune en tant que collectivité de 3 000 à 5 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette participation au CAUE de Loire-Atlantique de 160 €.

4.3 – Subvention 2019 Compagnons de Blanche-Couronne

Monsieur Gilquin explique que la commune soutient depuis plusieurs années l'association des Compagnons de Blanche-Couronne engagée sur la reconnaissance et la restauration de l'Abbaye. La subvention correspond à la prise en charge des frais d'assurance des locaux occupés par l'association.

En raison d'un dossier incomplet, la subvention 2019 n'a pu être délibérée avec les autres subventions lors du conseil municipal du 21 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 20 voix pour et 1 abstention, valide la subvention 2019 à hauteur de 1642 € à l'association des Compagnons de Blanche Couronne.

4.4 – Subvention projet classe découverte Ecole publique Jules Verne

La commune a été sollicitée par deux classes de l'Ecole publique Jules Verne pour un projet de classe découverte du 7 au 11 octobre 2019 au Pouliguen (44).

Pour soutenir ce projet, il est proposé de reconduire le soutien de la municipalité aux projets précédents, soit 25 € par élève. Les deux classes concernées comptent 47 élèves au total.

Madame Rolland demande si la participation par élève a été revalorisée. Monsieur Gilquin répond que ce n'est pas le cas, n'ayant pas été sollicité en ce sens par la directrice de l'Ecole publique Jules Verne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la subvention de 1 175 € à ce projet de classe découverte.

5 – Projet city-stade

Monsieur le Maire rappelle qu'en réponse à la demande de Monsieur Lemerrier lors du Conseil Municipal précédent, il est proposé une présentation suivie d'un échange sur le projet de city-stade.

Il rappelle que depuis le dernier Conseil Municipal, il y a eu deux rencontres avec le maître d'œuvre BCG qui ont permis d'envisager plusieurs implantations possibles sur le site retenu du Champ de Foire.

Monsieur Guillard présente les différentes options proposées ; chaque plan présente l'implantation de la plate-forme intégrant une piste d'athlétisme autour de la structure, ainsi que l'emplacement d'un parking pour les cycles et un accès différent au city-stade.

Il rappelle qu'il est prévu de déplacer le Calvaire, socle et croix rénovés et d'en réduire l'emprise sur le Champ de Foire. L'orientation du Calvaire serait modifiée face à l'entrée Nord de l'agglomération.

Madame Flauraud rappelle que le déplacement du Calvaire justifié par l'implantation du city-stade permet de solutionner les problèmes d'insécurité liés à sa vétusté. Elle demande quelle différence entre les deux propositions d'implantation au nord car l'implantation du city-stade est identique.

Monsieur Guillard répond que c'est juste l'accès et l'emplacement du parking qui sont différents : implanter l'accès et le parking à l'Est permet de les éloigner des habitations.

Monsieur Gilquin rappelle qu'une implantation du city-stade pourrait être encore plus au nord pour laisser plus de place sur le Champ de Foire, même si deux arbres devraient être abattus, ils seraient remplacés ailleurs. Cette option limiterait l'emprise sur le Champ de Foire, même si cela serait plus proche des habitations.

Monsieur Guillard précise qu'une troisième proposition a été réfléchi sur le bas du Champ de Foire, avec un impact important sur le terrassement et la suppression d'arbres remarquables aux abords du terrain de basket actuel. La piste d'athlétisme est alors supprimée, faute de place pour son implantation. Outre qu'elle empêcherait toute utilisation de l'espace actuel, cette option est plus difficilement réalisable en l'état, notamment à cause des arbres et du terrassement nécessaire.

Monsieur Guillard précise que les propositions au nord du Champ de Foire reprennent mieux la pente existante sur le Champ de Foire, avec des travaux de terrassement moins importants. Il donne des éléments de distances aux habitations situées entre 27,49m et 51m.

Monsieur Gilquin fait remarquer que l'implantation de l'entrée du côté de la route départementale permet un éloignement plus important par rapport aux habitations.

Monsieur le Maire indique qu'une demande a été faite au maître d'œuvre pour veiller à l'intégration paysagère du projet et faire le choix de matériaux le moins bruyants possible.

Monsieur Guillard précise que des spécifications techniques sont prévues dans le cahier des charges du marché de travaux afin de limiter les nuisances sonores, comme par exemple une option sur le gazon synthétique pour la partie centrale permettant de limiter le bruit de rebond des ballons.

Monsieur Gilquin propose une option sur le décaissement du sol qui permettrait de réduire l'impact sonore.

Monsieur Guillard répond que cette option n'a pas été retenue en raison des règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Madame Girard interroge sur la pertinence du gazon synthétique pour les sports autres que le football (risque de moindres rebonds).

Madame Rolland alerte également sur le coût d'entretien d'un revêtement de ce type dont on ne connaît pas en plus l'impact sanitaire aujourd'hui.

Monsieur Guillard répond que c'est un revêtement possible pour tous les sports qui ne produit pas de faux rebond et dont la matière est différente des revêtements de stades de football et n'a pas fait l'objet d'alerte sanitaire particulière. Il précise qu'il ne s'agit que d'une option demandée dans le cahier des charges et non un choix définitif afin de trouver un équilibre entre le coût et la performance du revêtement.

Monsieur Lecomte demande où se situe exactement le revêtement synthétique.

Monsieur Guillard indique qu'il s'agit de la partie centrale de 24m par 12m, sur un ensemble de 30 m par 20 m. Il n'est pas prévu de fronton extérieur.

Monsieur Lemercier rappelle qu'il est opposé au choix du lieu et il regrette que d'autres options n'aient pas été envisagées dans les études. L'intérêt d'une piste d'athlétisme ne lui semble pas pertinent par rapport à la fonction première d'un city-stade.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2019, il avait cependant participé au vote unanime sur le projet de city-stade et son implantation sur le Champ de Foire.

Madame Ségaud indique que le choix d'une piste d'athlétisme est peut-être singulier mais qu'il lui semble pertinent car complémentaire aux jeux de ballons et est un outil intéressant et adapté pour les écoles qui n'est que trop peu proposé.

Madame Leroux partage cet avis et est satisfaite de proposer autre chose que du football ou du basket.

Monsieur Lemerrier regrette que deux plate-formes sportives puissent exister, à peu de distance.

Madame Rolland remarque qu'il n'est pas opportun de créer un espace pour chaque sport.

Monsieur Gauthier répond que cela permet de concilier foot et basket.

Madame Duval-Hochet complète l'utilisation possible de la piste d'athlétisme pour la pratique du patin à roulettes et l'apprentissage du vélo pour les plus petits.

Monsieur Lemerrier exprime sa préférence pour la plate-forme du bas, qui permet de conserver le calvaire actuel.

Monsieur le Maire répond qu'une implantation au nord permet de préserver l'installation occasionnelle d'une scène sur le bas.

Monsieur Gilquin rappelle, qu'au-delà du Conseil municipal de février 2019, des débats ont eu lieu en commission enfance-jeunesse et que les membres se sont positionnés pour un emplacement visible pour que les enfants ne soient pas isolés.

Madame Rolland précise qu'une réserve avait été faite alors les nuisances possibles pour le voisinage avec une inquiétude légitime des riverains aujourd'hui.

Monsieur Gilquin indique que les nuisances seront limitées notamment par l'absence d'éclairage nocturne tel qu'à Bouée et à Campbon).

Monsieur Guillard complète en indiquant qu'un règlement intérieur est prévu et que des jeunes pourraient être associés à la création d'une charte de bonne utilisation

Monsieur le Maire rappelle que la plupart de projets de city-stade soulèvent légitimement les inquiétudes du voisinage. Ils parviennent néanmoins à être réalisés avec intelligence et concertation avec les parties prenantes.

Monsieur Lemerrier précise qu'il ne s'agit pas d'un rejet du projet mais de son emplacement. Il rappelle qu'en proximité des terrains de sport actuels le city-stade serait en face d'un futur lotissement.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de ne pas isoler les enfants dans des endroits cachés propices aux incivilités et autres débordements est prioritaire, d'autant que ces terrains ont d'autres usages aujourd'hui.

En conclusion de cette présentation du projet municipal et du débat partagé, Monsieur le Maire garantit de nouveaux échanges avec les riverains avant les décisions définitives. Il annonce qu'à cet effet une réunion publique est organisée le vendredi 4 octobre salle des Aulnes.

6 – Informations

- PAVC 2019

Monsieur Leyoudec présente les travaux d'amélioration de la voirie retenus et commencés depuis le 26 août par l'entreprise Eiffage

- route du Chapeau aux Moines : pose de bordures béton le long de la voie de circulation et à l'arrière du chemin piéton, reprise des revêtements en enrobés sur accès maison médicale

- chemin des Violais : reprofilage de chaussée en enrobé, et gravillonnage mono-couche sur reprofilage + traitement des eaux pluviales pour capter les eaux de ruissellement de la voirie + mise en conformité traversée piétonne
- rue de l'Ebaupin : réfection de trottoirs en enrobé
- rue de Launay : reprofilage de chaussée en enrobé sur 40 ml et gravillonnage mono-couche sur reprofilage
- La Haulais et Beau Carreau : gravillonnage voie et réparations ponctuelles
- La Moricaudais : gravillonnage voie, traitement entrée ferme en enrobé sur 40 ml et patte d'oie carrefour vers la Berthelais en enrobé
- chemin rural sur la route de Vêrac au niveau du 34B
- place de Bellebat reprise en enrobé, après les travaux hydrauliques de 2018
- hameaux de la Rotte, Bougaye, La Maison Neuve, la Rousselière, la Tranchais, la Perdrilais : divers aménagements et reprofilages

Il précise que les travaux prévus représentent une dépense de 101 217.27 € HT (95 641.30 € HT pour les aménagements de voirie, 1683 € HT pour la signalisation et 3892.97 € pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Gilquin alerte sur l'état du chemin derrière l'Abbaye de Blanche-Couronne et Prinquiau avec des grandes fondrières. Il demande si les services techniques peuvent intervenir

- PLU

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue de l'enquête publique a eu lieu cet été, le rapport du commissaire-enquêteur est consultable sur le site de la CCES et en version papier à la Mairie. Il informe que le commissaire-enquêteur a remis un avis défavorable sur le projet, compte tenu de son incompatibilité avec la loi Littoral. Actuellement, plusieurs avis des personnes publiques associées sont examinés notamment l'avis favorable avec réserves expresses de l'Etat. Une rencontre avec les services de l'Etat a eu lieu en juillet par rapport à la consommation foncière, la réalisation de la zone des Caillonnais, le maintien de zones U sans construction de logements nouveaux dans les hameaux.

Compte tenu de ces éléments, il précise qu'il est important d'engager une phase de réflexion avec la Communauté de communes compétente en matière de PLU afin d'envisager les suites à donner. Il serait possible de retravailler la procédure de révision en tenant compte des remarques négatives des services de l'Etat. Il serait également envisageable de reporter la révision générale dans le cadre de la procédure du futur PLU intercommunal.

Monsieur Gilquin demande s'il existe une date butoir pour approuver le nouveau PLU, maintenant que sa révision est engagée.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de date butoir et que dans l'attente le PLU actuel reste valable. Il faut aujourd'hui mesurer l'impact sur les projets urbains en cours si le nouveau PLU n'est pas validé.

Madame Flauraud remarque qu'il s'agit d'un débat plus technique que politique avec une position stricte des services de l'Etat sur l'application de la loi Littoral concernant la règle d'inconstructibilité des hameaux depuis 2004.

Monsieur Claude indique qu'il existe des accompagnements possibles d'organismes d'Etat pour trouver une issue pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle l'accompagnement par le cabinet Cittanova et les services d'Urbanisme de la CCES.

7- Questions diverses

- Monsieur Gauthier annonce la tenue du **Forum des associations** le samedi 7 septembre 2019 de 10h à 12h30, salle de la Vallée.

Monsieur Lemercier regrette que le forum ait lieu en même temps à Campbon, Prinquiau, Savenay et La Chapelle-Launay ce qui contraint les bénévoles d'être présents partout. Il précise que la participation du Basket à un forum en septembre est davantage un enjeu de communication au regard des subventions municipales obtenues que de procéder aux inscriptions car les activités sportives ont déjà repris. D'autres communes le programme en juin.

Monsieur Guillard indique que c'est aussi un problème pour l'ALJ qui sera présent sur Savenay et Campbon cette année.

Pour Madame Flauraud, c'est un avantage pour les familles de regrouper toutes les inscriptions le même jour car cela mobilise moins de temps. Il serait intéressant de réfléchir à un forum intercommunal avec les associations du territoire.

- Madame Duval-Hochet évoque la réunion publique sur l'**Habitat participatif au Chapeau aux Moines** qui se tiendra le 17 septembre à 20h, salle de la Chênaie.

- Madame Flauraud présente l'organisation envisagée des **Journées Européennes du Patrimoine** pour le week-end du 21 et du 22 septembre sur le site de l'Abbaye de Blanche-Couronne. Elle invite les conseillers au rendez-vous de clôture le 22 septembre à 18h.

- Monsieur Lemercier demande des informations sur les prévisions d'effectifs au périscolaire en pour la rentrée 2019.

Monsieur Guillard évoque une légère augmentation des effectifs scolaires à l'école Sainte Thérèse et une stabilité à l'école Jules Verne. Il répond qu'il n'y a pas de difficultés particulières pour l'accueil et la fréquentation du périscolaire, les PEP ayant anticipé avec le recrutement d'un animateur supplémentaire.

- La prochaine séance du **Conseil Municipal** se tiendra le 10 octobre à 20h, à confirmer.

La séance est levée à 21h45.